

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE 1988 DES COPROPRIETAIRES
DE LULLY PARC

Réunion du 30 Novembre 1988 à l'Auberge de Plan-les-Quates

Mme Ruth Frei, présidente ouvre la séance à 20 h 21

1. Relevé des présences et quorum

16 présents, M et Mme Aebi absents, le quorum est atteint.

2. Désignation du secrétaire et des 2 scrutateurs

secrétaire: Jacques Jenny

scrutateurs: M. Oetiker et M. Durand

3. Adoption du P.V de la dernière assemblée et décharge

Le P.V distribué à chaque copropriétaire, est accepté sans relecture, ni discussion.

5. Rapport du comité sur l'exercice écoulé et décharge

Le rapport, distribué dans les boîtes à lettre est accepté sans lecture.

5. Rapport de l'administrateur

M.J.-C. Martini nous commente son rapport. Il souligne que les dépenses communes en eau et électricité ont baissé régulièrement ces dernières années, ce qui fait qu'une proportion plus importante des charges versées est placée dans le fond de prévoyance. Cette année, la réfection de la barrière dominant la sortie des garages a été effectuée.

6. Rapport des vérificateurs de comptes et décharge

Les vérificateurs de comptes MM. Frei et Oetiker félicitent M. Martini pour sa tenue des comptes et constatent que la comptabilité a parfaitement été tenue.

7. Rapport du trésorier et décharge

Les copropriétaires acceptent à l'unanimité le rapport.

8. Election de l'administrateur

M. J.-C Martini accepte de prolonger son mandat d'une année, l'assemblée le remercie vivement.

9. Election des 3 membres du comité

Mlle Heinis poursuivant sa deuxième année de mandat au comité, deux nouveaux membres doivent être élus. Selon le tournus, M. ou Mme Perroud ainsi que M. ou Mme Aebi sont seuls éligibles. Mme Perroud précise que son mari trop occupé ne peut accepter cette lourde charge. Les bulletins sont distribués. Après dépouillement, sur 16 bulletins dont 3 sont nuls, Mme Aebi et

Mme Perroud sont élues avec 8 voix chacune et M. Aebi et M. Perroud ont reçu 5 voix chacun.

10. Nomination de 2 vérificateurs des comptes

MM. Schädler et Baeriswyl acceptent facilement cette "corvée"

11. Présentation des "nouvelles têtes" de Lully Parc

Quelques visages étant nouveaux dans l'assemblée (MM. Beroux, M. et Mme Cerres) une présentation de tous les "anciens" est faite.

12. Propositions diverses

M. Bertrand constatant que la fortune de Lully Parc s'élève à 116'000 francs, demande s'il est possible d'utiliser une partie de cette somme pour le remplacement des chenaux dont une des siennes par exemple est trouée. Ceci serait une plus value générale pour la copropriété. Cette proposition entraîne une longue discussion sur l'usage de ce fonds et la définition des domaines privatifs et communs. Mme Frei cite un prix pour des réparations de chenaux. M. Jacquier vante l'indestructibilité de la tôle galvanisée entretenue régulièrement.

Le fonds doit être à même de couvrir une grosse dépense imprévue. M. Jacquier cite le cas de fouilles fort coûteuse ou de la réfection éventuelle du goudron de la dalle. La somme thésaurisée représente 7000 francs par maison seulement, une somme de 10000 francs par maison semble judicieuse pour M. Jacquier.

Le problème des assurances ressort une fois de plus. Une couverture de 400'000 à 450'000 francs semble raisonnable, même si la valeur de vente des maisons est supérieure, l'assurance doit couvrir les frais de reconstruction seulement, sous-sols et terrains ne risquant rien.

La question de l'aménagement de abris est soulevée par M. Durand qui a reçu une lettre de la commune lui demandant d'équiper son abri pour 9 personnes, en lits et WC chimiques. D'autres personnes sont dans le même cas. La question sera étudiée.

Petite digression sur l'eau et son calcaire, l'expérience positive de M. Courvoisier fait que la plupart des copropriétaires ont investi dans un appareil contre le calcaire. Le détartrage des bouilleurs et des chaudières sera nécessaire en 1989 (dernière intervention de Balestra & Galiotto en 1982 au prix de 265.- par bouilleur). Le nouveau comité se charge de demander un devis et de le soumettre aux copropriétaires.

Mme Frei indique que M. Monin s'est fait voler sa voiture SAAB fermée dans le sous-sol. Une certaine prudence s'impose donc.

Le prix du mazout étant à la hausse selon les experts présents, Mme Fluckiger passera commande avant Noël. L'assemblée la remercie vivement pour ce souci.

M. P. Schädler signale les problèmes de réglages du brûleur de Lully Parc 23, difficile à adapter aux normes de pollution. Les autres copropriétaires se déclarent satisfaits de leur brûleur Cuenot.

Mme Flückiger nous rappelle que le nettoyage des citernes devrait être effectué en 1989. Le nouveau comité se charge également de faire établir des devis au nom des copropriétaires.

13. Clôture séance

22 h 10, Mme Frei déclare la séance levée.